

2019

Rapport trimestriel de production et d'activités

1^{er} avril au 30 juin 2019

TASPAAT

Progrès de la réduction du nombre de dossiers

Le Tribunal de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (Tribunal) est le dernier niveau d'appel pour les questions de sécurité professionnelle et d'assurance contre les accidents du travail. À titre d'organisme de décision dans le système ontarien de justice administrative, le Tribunal s'engage à continuer d'améliorer ses délais de traitement et son efficacité, tout en assurant le maintien des normes élevées d'impartialité, d'indépendance et de qualité décisionnelle auxquelles ses parties prenantes sont en droit de s'attendre.

Les décideurs nommés par décret et le personnel, avec la collaboration des représentants, ont réussi à réduire le nombre de dossiers ainsi que l'attente avant l'instruction et le règlement des affaires dont le Tribunal est saisi.

Tendances positives pendant la première moitié de 2019 :

- réduction du nombre de dossiers actifs
- maintien de l'accent sur la production de décisions motivées par les décideurs, et ce, dans un délai raisonnable
- poursuite des travaux relatifs à l'intervention au début de l'instance et au règlement extrajudiciaire des différends afin de régler les appels sans audience, le cas échéant

Prévisions pour la deuxième moitié de 2019 :

- travaux supplémentaires pour réduire l'attente avant l'instruction des affaires et les temps de traitement en général
- travaux pour établir un processus de suivi pour les dossiers inactifs et fermer les dossiers des appelants qui n'ont pas l'intention d'aller de l'avant
- élaboration d'un projet-pilote de transmission électronique des dossiers aux parties qui se portent volontaires
- analyse de l'intérêt des parties prenantes à l'égard de la médiation

Le Tribunal vous remercie pour votre appui et votre collaboration pendant qu'il s'emploie à réduire l'attente avant l'instruction et le règlement des appels.

Les représentants sont priés d'éviter les demandes de report et les désistements de dernière minute. Quand il reçoit suffisamment de préavis, le Tribunal peut réattribuer ses ressources décisionnelles à d'autres dossiers et utiliser efficacement le temps de ses décideurs.

Pour toute question au sujet des temps de traitement dans un cas particulier, veuillez communiquer avec le centre téléphonique du Tribunal au 416 314-8800.

Sommaire de gestion des dossiers

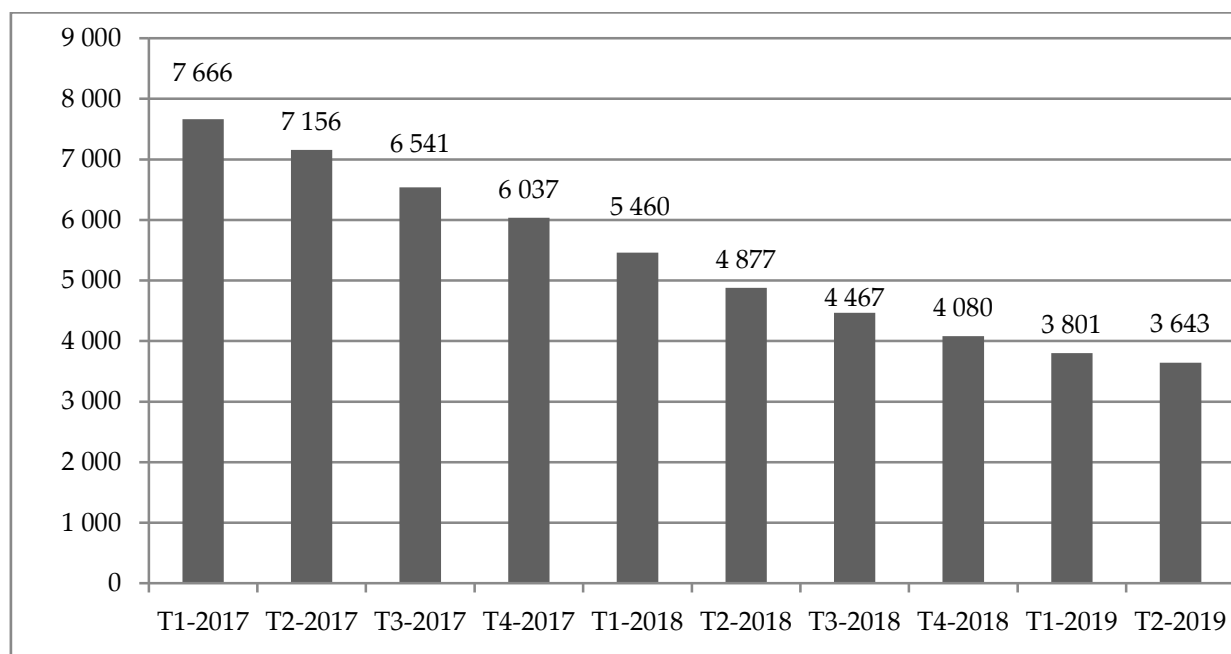
Processus d'avis d'appel

Dans le cadre du processus d'avis d'appel, les parties et les représentants sont responsables de faire avancer leurs dossiers en remplissant une *Confirmation d'appel* dans les deux ans qui suivent le dépôt de leur *Avis d'appel*.

Inventaire de dossiers — Dossiers actifs

L'inventaire de dossiers se compose de dossiers actifs, dormants et inactifs. Le Tribunal exerce un suivi sur tous ces dossiers au moyen de son système de gestion des dossiers.

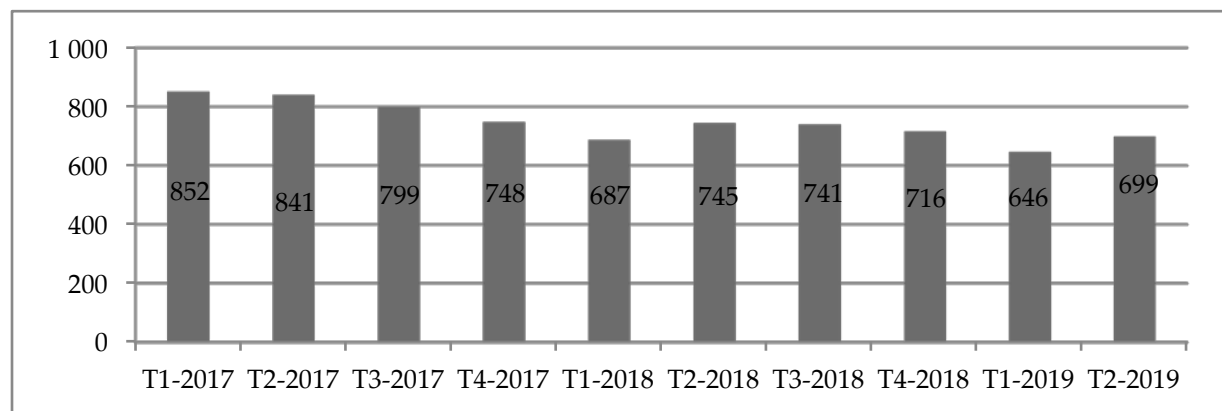
Le nombre de dossiers **actifs** a continué à diminuer pendant le deuxième trimestre de 2019 (T2-2019). De 4 080 à la fin du T4-2018 et de 3 801 à la fin du T1-2019, le nombre de dossiers actifs est passé à 3 643 à la fin du T2-2019.



La réduction continue du nombre de dossiers actifs est attribuable à deux facteurs clés : premièrement, un plus grand nombre de dossiers ont été fermés grâce au plus grand effectif de décideurs et au recours à des procédés de RED ; deuxièmement, le nombre de nouveaux dossiers a diminué.

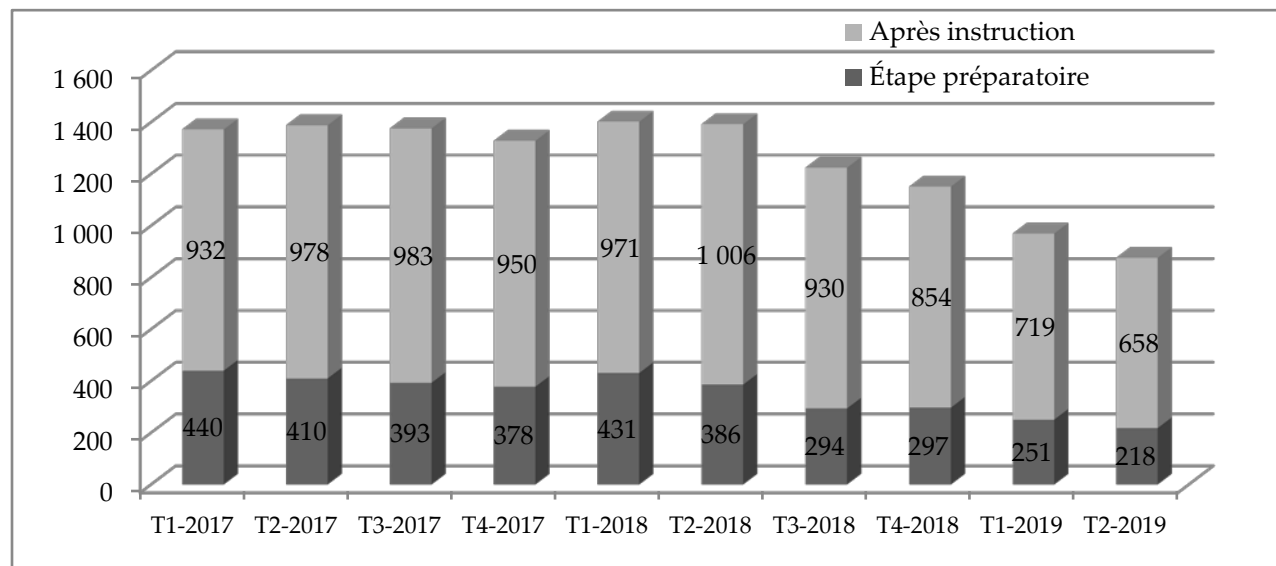
Intrants

Pendant le T2-2019, les intrants se sont chiffrés à 699 : 591 nouveaux appels interjetés contre des décisions de la Commission et 108 dossiers réactivés. En 2018, les intrants étaient en moyenne de 722 par trimestre.



Extrants

Pendant le T2-2019, les extrants se sont chiffrés à 876 : 218 dossiers fermés par suite du recours à des procédés de RED et 658 dossiers fermés après instruction dont la majorité a été réglée par des décideurs nommés par décret.



Temps de traitement

Attente avant l'instruction — Il existe un lien direct entre la réduction du nombre de dossiers actifs et la réduction de l'attente avant l'instruction.

Un des principaux objectifs de 2019 est de réduire l'attente globale avant l'instruction.

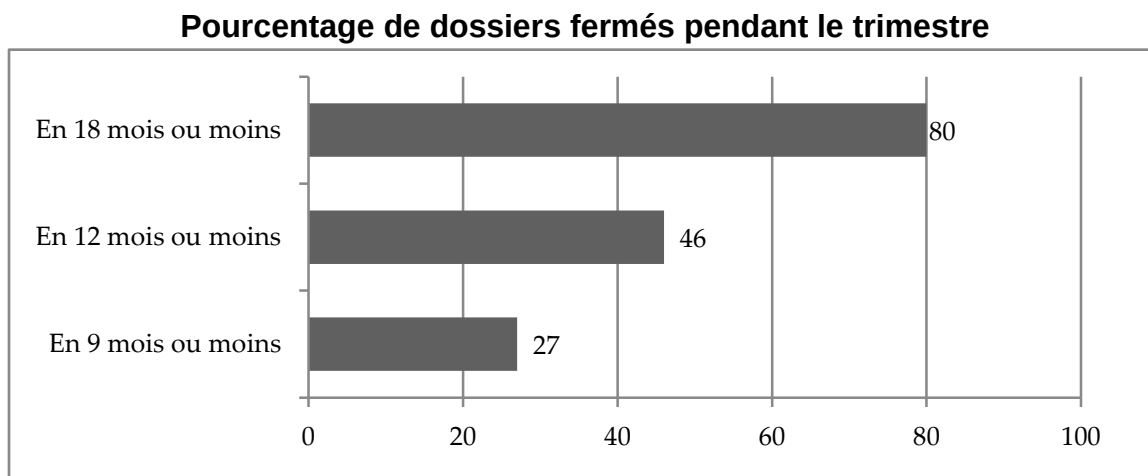
L'attente avant l'instruction est passée de 12,7 mois à la fin du T1-2018 à 10,3 mois à la fin du T2-2019. Même si l'attente avant l'instruction a augmenté légèrement pendant le T2-2019 comparativement au T1-2019, le Tribunal prévoit qu'elle diminuera davantage en 2019 grâce à la réduction continue du nombre d'affaires à instruire.

	T1-2018	T2-2018	T3-2018	T4-2018	T1-2019	T2-2019
Intervalle médian de la première offre de date d'audience (en mois)	12,7	11,3	9,9	9,8	9,8	10,3

En 2018, le Tribunal a réussi à réduire à 12 mois ou moins l'attente avant la première offre de date d'audience. Son objectif actualisé est de réduire cette attente à 10 mois ou moins en 2019, pour ensuite la réduire à moins de huit mois en 2020-2021.

Décisions — À la fin du T2-2019, le Tribunal avait rendu 85 % de ses décisions définitives en moins de 120 jours.

Délais d'exécution — Le Tribunal fait aussi rapport du pourcentage de dossiers fermés en moins de neuf mois, de 12 mois et de 18 mois pour permettre aux parties prenantes de suivre l'amélioration de ses temps de traitement. Le Tribunal a enregistré des gains modestes pour ces trois délais d'exécution au cours du trimestre.

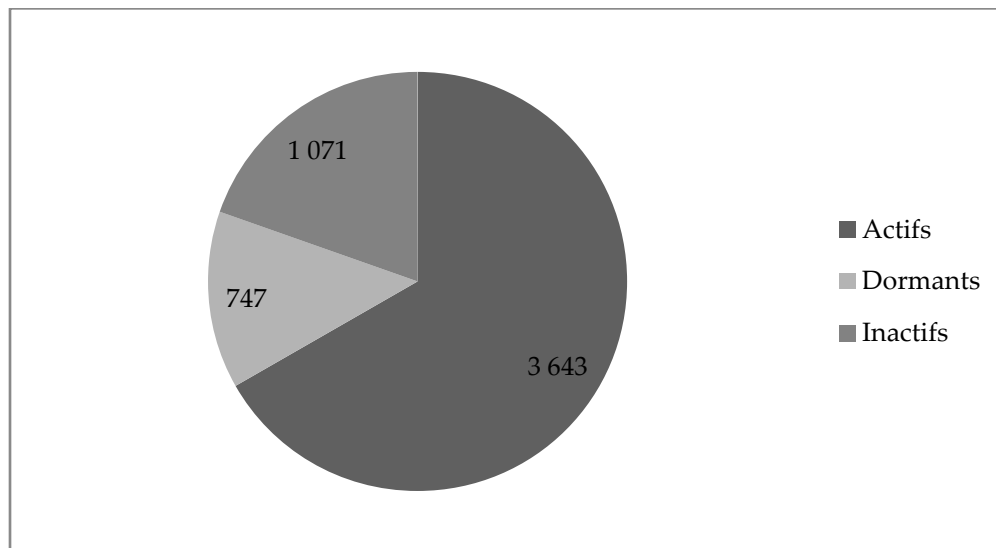


Inventaire de dossiers non prêts à aller de l'avant

Il y a deux catégories de dossiers **non prêts** à aller de l'avant : les dossiers dormants, dans lesquels le délai d'avis d'appel de deux ans n'a pas encore expiré et les dossiers inactifs, pour lesquels le délai d'avis d'appel de deux ans a expiré. C'est généralement l'attente du règlement de questions à la Commission, d'éléments de preuve ou de services de représentation qui empêchent les parties d'aller de l'avant. Nombre de dossiers dormants et de dossiers inactifs sont fermés pour cause d'abandon.

En 2019, le Tribunal vise l'atteinte d'un état d'équilibre pour son inventaire de dossiers inactifs. Pour ce faire, il attribuera une date de suivi à chacun de ces dossiers pour permettre un contrôle efficace, similaire à celui exercé sur les dossiers dormants.

À la fin du T2-2019, le Tribunal avait 3 643 dossiers actifs, 747 dossiers dormants et 1 071 dossiers inactifs.



Effectif de décideurs nommés par décret

À la fin du T2-2019, l'effectif de décideurs comptait 55 vice-présidents et 31 membres. Aucun nouveau décideur n'a été nommé au Tribunal pendant le T2-2019.